

## Législature 2017-2021

Séance du 19 décembre 2019

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°60

**Pisciculture d'Estavayer-le-Lac**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant la position du Conseil communal sur le dossier de la pisciculture. Suite aux articles parus début décembre dans la presse faisant rumeur d'un possible abandon du site, le Conseil communal a écrit au Conseil d'Etat en date du 10 décembre 2019 pour obtenir des informations sur les raisons des dysfonctionnements annoncés et sur l'avenir de cette pisciculture. Quelques jours après, nous avons reçu un accusé de réception nous informant que notre courrier avait été transmis à la Direction concernée.

En date du 17 décembre 2019, nous avons reçu une copie du communiqué de presse et du rapport explicatif nous informant de la décision du Conseil d'Etat d'abandonner cette infrastructure et de privilégier une solution intercantonale à Colombier.

Le Conseil communal ne peut que manifester son incompréhension face à cette décision. En effet, lors de sa réalisation, le Conseil communal avait fait le nécessaire pour faciliter l'implantation de cette nouvelle pisciculture en convenant d'un échange de terrains avec l'Etat. L'Etat avait jugé cette infrastructure indispensable pour ses besoins car il semblait dangereux de concentrer sur un seul site l'élevage de tous les alevins, ce qui est maintenant l'orientation choisie. De plus, tout le monde sait que ce dossier est très sensible et émotionnel à Estavayer-le-Lac puisqu'il a nécessité la destruction de cabanes de pêcheurs, ce qui avait suscité de vives réactions.

Le Conseil communal a l'impression d'un énorme gâchis suite à toutes les démarches entreprises et les importants montants investis par l'Etat en vain. Il estime que le Conseil d'Etat ne devrait pas simplement abandonner le site d'un revers de main mais devrait faire le nécessaire pour remettre en activité cette infrastructure qui a une importance économique, écologique et pédagogique indéniable pour la région. De plus, cela serait aussi un signal positif pour la Broye et Estavayer d'y maintenir une infrastructure cantonale. Le Conseil communal ne peut donc que soutenir la démarche des Députés broyards qui va dans ce sens.

Un nouveau courrier au Conseil d'Etat avec cette prise de position sera envoyé ces prochains jours.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus

Le Syndic :  
André Losey

**Conseiller communal responsable :** André Losey, Syndic